

Les comptes ayant été examinés et alloués, le bureau a arrêté que les traitements aux membres infirmes, pour l'année suivante, seraient départis comme suit :

A M. Daulé.....	£45
M. Lefrançois.....	40
M. Kelly.....	40
M. Conture.....	40
M. T. B. Pelletier.....	40
M. M. Tardif	40
M. Robin.....	30

Fait et passé à l'Archevêché de Québec, les jour et au que dessus; et ont signé, lecture faite.

(Signé) + JOS., ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,
Président de la S. E. de S. M.

E. G. PLANTE, Pirc.,
Secrétaire, S. E. S. M.

COMPTÉ DÉTAILLÉ DE LA DÉPENSE DEPUIS LE DERNIER BUREAU TENU LE 8 SEPTEMBRE 1848.

Traitement alloué à M. Daulé.....	£45	
Do à M. Lefrançois.....	45	
Do à M. Viau.....	26	5 0
Do à M. Conture.....	40	
Do à M. Pelletier.....	40	
Do à M. Tardif.....	40	
Do à M. Robin.....	15	
Impression du procès-verbal, circulaires, etc., et port de lettres.....	5	2 9
Payé à l'agent pour la transaction en débentures.....	1	5 0
	£257	12 9

Le tout certifié conforme en substance au plunitif et au compte de M. le trésorier.

Ce 15 septembre 1849.

E. G. Plante
Secrétaire, S. E. S. M.